

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 31 janvier 2022

Convocation adressée le 25 janvier 2022

Compte rendu affiché le 8 février 2022

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un du mois de janvier, à 16h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 25 janvier 2022 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s : Nathalie PERRIN-GILBERT, Richard MARION, Patrick ODIARD, Luc SEGUIN, Corinne SUBAI

Absent(es) excusé(es) : Yves BEN ITAH, Laurence CROIZIER, Tristan DEBRAY, Nadine GEORGEL, Stéphanie LEGER, Cédric VAN STYVENDAEL

Procuration : Yves BEN ITAH à Richard MARION
Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN
Tristan DEBRAY à Patrick ODIARD
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Stéphanie LEGER à Nathalie PERRIN-GILBERT
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Absente : Samira BACHA-HIMEUR

Secrétaire : Corinne SUBAI

Nathalie PERRIN-GILBERT désigne Corinne SUBAI en tant que secrétaire et rappelle que cette séance est diffusée en live sur la chaîne YouTube du conservatoire. Elle constate que le quorum est atteint

Nathalie PERRIN-GILBERT présente ses vœux à l'assemblée. Elle souhaite que cette année permette d'avancer dans la rédaction du projet d'établissement et sur les dossiers en cours relatifs à l'organisation du travail.

Elle remercie Maréva BOISSEL pour l'organisation sur l'année 2022, dans le cadre du CHSCT, des visites de certains secteurs du conservatoire.

Elle souhaite aussi avancer sur une gestion active du conservatoire avec des outils de pilotage revisités qu'il s'agisse du pilotage pédagogique, artistique, en matière d'actions culturelles, ou du pilotage des ressources humaines. Elle attend que soit menée une réflexion sur les cursus et les grandes missions du conservatoire : EAC, classes CHA, cycle découverte et jusqu'à la préparation aux concours à des niveaux d'excellence. L'enjeu pour l'établissement est d'être présent sur ces différents champs.

Elle ré-exprime sa gratitude envers le directeur général pour la manière dont il s'est saisi de ces enjeux et pour le travail déjà accompli.

Richard MARION souhaite également une belle année à l'assemblée et à l'établissement avec l'avancée du projet d'établissement et une équipe de direction bientôt stabilisée.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Présentation des rapports

N° 2022-01 : Tableau des emplois – mise à jour

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Le tableau des emplois est modifié de la façon suivante :

Musique de chambre

- Supprimer le poste 258, d'enseignement de piano – musique de chambre – gestion des émotions, à temps incomplet, à raison de 9 heures, ouvert sur le cadre d'emplois de professeur d'enseignement artistique,
- Créer le poste 258' d'enseignement de piano – musique de chambre, à temps incomplet, à raison de 9 heures, ouvert sur le cadre d'emplois de professeur d'enseignement artistique.

Formation musicale

- Supprimer le poste 141 d'assistant d'enseignement de formation musicale – intervention en milieu scolaire, à temps complet, ouvert sur les grades d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} et 2^{ème} classe,
- Créer le poste 141' d'assistant d'enseignement de formation musicale, à temps complet, ouvert sur les grades d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} et 2^{ème} classe.

AFCMD

- Supprimer le poste 110 d'enseignement de la discipline Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD), à raison de 1,5h, ouvert sur les grades de professeur d'enseignement artistique de classe normale et hors classe,
- Créer le poste 110' d'AFCMD à hauteur de 2h ouvert sur les grades de professeur d'enseignement artistique de classe normale et hors classe.

IMS

- Supprimer le poste 167 d'Intervenant en Milieu Scolaire (IMS) à raison de 4h ouvert sur les grades d'assistant principal 2^{ème} classe et 1^{ère} classe,
- Supprimer le poste 272 d'IMS à raison de 10h ouvert sur les grades d'assistant principal 2^{ème} classe et 1^{ère} classe,
- Créer le poste 167' d'IMS à raison de 14h ouvert sur les grades d'assistant principal 2^{ème} classe et 1^{ère} classe.
- Supprimer le poste 163 d'IMS à raison de 10h ouvert sur les grades assistant principal 2^{ème} classe et 1^{ère} classe,
- Supprimer le poste 166' d'IMS à raison de 5.5h ouvert sur les grades assistant principal 2^{ème} classe et 1^{ère} classe,
- Créer le poste 163' d'IMS à raison de 12h ouvert sur les grades d'assistant principal 2^{ème} classe et 1^{ère} classe,
- Créer le poste 166'' d'IMS à raison de 3.5h ouvert sur les grades d'assistant principal 2^{ème} classe et 1^{ère} classe.

Musique ancienne :

- Supprimer le poste 201 d'assistant d'enseignement viole de gambe à raison de 6h ouvert sur les grades d'assistant principal 2^{ème} classe et 1^{ère} classe,
- Créer le poste 201' d'assistant d'enseignement viole de gambe à raison de 10h ouvert sur les grades d'assistant principal 2^{ème} classe et 1^{ère} classe.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ approuve la modification du tableau des emplois telle que détaillée ci-dessus pour une mise en œuvre au 1^{er} février 2022.

N° 2022-02 : Présentation du RSU 2020 (Rapport Social Unique)

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique instaure l'obligation pour les collectivités territoriales et les établissements publics d'élaborer à compter du 1^{er} janvier 2021 et ce pour chaque année, un Rapport Social Unique (RSU).

Le RSU s'articule autour de 10 indicateurs communs aux trois versants de la fonction publique (emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail, amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social, discipline).

Dans un objectif de simplification et d'optimisation, le RSU se substitue au rapport biennal sur l'état des collectivités (appelé Bilan social), aux rapports relatifs à l'emploi des travailleurs en situation de handicap et aux fonctionnaires mis à disposition (article 35 bis et 62 de la loi du 26 janvier 1984) ainsi qu'au rapport sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (article 51 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012).

Le RSU permet en outre d'établir un état des lieux chiffré à un instant T sur lequel reposent les lignes directrices de gestion (stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels). C'est un outil précieux d'information et d'aide à la décision pour toute collectivité ou établissement public.

Nathalie PERRIN GILBERT rappelle que Le RSU a été soumis pour avis au comité technique et a recueilli un avis favorable des organisations syndicales avec néanmoins le souhait qu'en soit améliorée la présentation et qu'en soient extraits des éléments de synthèse afin de faciliter le suivi des personnels d'une année sur l'autre et d'avoir une vision à moyen terme de l'évolution du conservatoire. Elle invite le comité technique, comme le comité syndical, à faire des propositions sur les informations et points essentiels qui seraient à retenir.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **prend** acte de cette présentation avec la promesse d'une amélioration dans la présentation.

N° 2022-03 : Exercice 2021 – Demande de subvention à la DRAC : appel à projet « Résidence Théâtre : Compagnie Gazoline » - Régularisation

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

La Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place en 2021 un dispositif exceptionnel dénommé « Fonds de relance de la création ». Il s'agit d'un fonds spécifique ayant pour but de renforcer les équipes émergentes les plus fragiles, conforter l'emploi artistique et favoriser l'insertion professionnelles des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur Culture.

Ce fonds est notamment destiné aux conservatoires classés de la région AURA accueillant des résidences de création se déroulant entre janvier 2021 et juin 2022.

Le conservatoire de Lyon a répondu à l'appel à projet et a transmis un dossier en juin dernier portant sur un projet de résidence de la compagnie Gazoline.

Après consultation et accord des services instructeurs de la DRAC, c'est finalement la compagnie La Meute qui est accueillie en résidence.

Thierry Jolivet, directeur de la compagnie, metteur en scène, encadre un atelier pédagogique de création qui se déroule au Palais Saint-Jean et au Théâtre du Point du Jour depuis octobre 2021 jusqu'en juin 2022.

Un spectacle sera créé le 25 juin 2022 au Théâtre du point du jour à l'issue de la résidence.

Le syndicat mixte a reçu dans les tous derniers jours de 2021 de la DRAC AURA une subvention de 5 000 euros, qui a été inscrite au compte 74718 de l'exercice 2021.

Corinne SUBAI demande si Thierry Jolivet fera une intervention particulière auprès des jeunes.

Géry MOUTIER répond qu'il fera des interventions sous forme de séances/ateliers espacés et non sous forme de cours hebdomadaires.

Afin de clore administrativement ce dossier, le comité syndical,

✓ **approuve** la subvention de 5 000 euros attribuée par la DRAC AURA au syndicat mixte de gestion du CRR dans le cadre du Fonds de relance de la création.

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Nathalie PERRIN-GILBERT remercie Léo ARNOUIL pour sa contribution à l'élaboration de ce budget.

Elle donne la parole à Géry MOUTIER et Martine LEGRAS pour la présentation du budget.

Géry MOUTIER indique que suite au comité syndical du 9 décembre dernier, il est apparu de nouveaux éléments, à savoir des dépenses moins importantes et des recettes plus importantes, d'où un solde négatif de l'exercice 2021 qui sera faible (1.145,79 €) au lieu des 94.000 € annoncés lors du débat d'orientation budgétaire.

Au titre du fonctionnement, avec le report du cumul antérieur, l'exercice 2021 s'achève avec un excédent de 774 132 €. Géry MOUTIER souligne que le conservatoire a perdu près de 7% cumulés d'élèves inscrits sur les années 2020 et 2021.

L'année 2022 s'annonce avec une possibilité d'équilibre avec la reprise de cet excédent.

Ce budget aujourd'hui présenté est à l'équilibre.

Martine LEGRAS commente les évolutions des propositions budgétaires entre les exercices 2021 et 2022 (cf. ci-dessous). Elle précise cependant que l'analyse de ces évolutions sera plus pertinente lors de l'adoption du compte administratif.

Comme cela a été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, les besoins de financement courant de l'établissement pour l'exercice 2022 sont supérieurs aux recettes prévisionnelles. Le budget primitif 2022 sera donc équilibré avec la consommation d'une partie de l'excédent. Une décision modificative sera par conséquent proposée lors de la séance de mars prochain pour abonder un certain nombre de comptes et financer des actions et projets à venir. Elle présente les options qui ont été retenues pour présenter un budget à l'équilibre avant affectation au résultat.

Équilibre budgétaire 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles	11 116 699,00 €	Recettes réelles	11 353 699,00 €
Dépenses d'ordre	240 000,00 €	Recettes d'ordre	3 000,00 €
TOTAL	11 356 699,00 €	TOTAL	11 356 699,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles	294 600,00 €	Recettes réelles	57 600,00 €
Dépenses d'ordre	3 000,00 €	Recettes d'ordre	240 000,00 €
TOTAL	297 600,00 €	TOTAL	297 600,00 €

Section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Évolution des recettes de BP à BP

	CA 2020	BP 2021	Pré-CA 2021	BP 2022
Participation Ville de Lyon	7 426 996,00 €	7 426 996,00 €	7 426 996,00 €	7 018 512,00 €
Dotation IMS	892 829,00 €	892 829,00 €	892 829,00 €	1 000 000,00 €
Participation Métropole	1 719 907,00 €	1 719 907,00 €	1 719 907,00 €	1 719 907,00 €
Subvention DRAC	260 000,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €
Produits des services	1 097 387,00 €	1 095 090,00 €	1 013 470,99 €	1 088 680,00 €
Autres recettes	207 240,00 €	151 204,00 €	417 316,78 €	269 600,00 €
TOTAL	11 604 359,00 €	11 546 026,00 €	11 730 519,77 €	11 356 699,00 €

Le protocole financier adopté lors de la séance du 9 décembre dernier prévoit une baisse de 5,5% de la dotation statutaire de la Ville de Lyon (- 408 484 €) et la reconduction à l'identique de celle de la Métropole.

La baisse est compensée partiellement par une augmentation de 12% de la contribution de la Ville à l'intervention en milieu scolaire (+107 171 €).

Les participations des collectivités membres représentent 85,75 % des ressources du syndicat mixte en 2022 (86,95% au BP 2021).

Les recettes propres de l'établissement sont principalement constituées des droits d'inscriptions. Le montant de ces droits a été maintenu au même niveau que dans le BP 2021 avec la perspective d'une stabilisation voire d'une légère hausse des effectifs après l'érosion due à la crise sanitaire. Ces droits représentent environ 9,5% du total des ressources de l'établissement.

Les tarifs de l'année scolaire 2022/2023 seront délibérés lors du prochain comité syndical.

Les autres recettes de l'établissement sont constituées de redevances diverses (locations d'instruments, mise à disposition de locaux), de remboursements d'assurances, du produit des dons et legs, de subventions exceptionnelles.

Elles affichent une progression de 78,30% de BP à BP en raison de l'inscription d'une subvention exceptionnelle de 50 000 € pour les actions liées aux 150 ans de l'établissement et de recettes de mécénat à hauteur de 55 000 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Évolution des dépenses de fonctionnement

	CA 2020	BP 2021	Pré-CA 2021	BP 2022
Charges de personnel	10 551 862,00 €	10 566 195,00 €	10 577 739,52 €	10 527 900,00 €
Charges à caractère général (chapitre 011)	632 479,00 €	619 231,00 €	728 760,04 €	562 300,00 €
Autres charges (chapitres 65,67)	118 695,00 €	115 600,00 €	183 368,49 €	26 499,00 €
Dotations aux amortissements (chapitre 042)	240 054,00 €	245 000,00 €	241 797,51 €	240 000,00 €
TOTAL	11 543 090,00 €	11 546 026,00 €	11 731 665,56 €	11 356 699,00 €

1) Les dépenses de personnel

Les charges de personnel constituent 92,7% des dépenses de fonctionnement de l'établissement. La masse salariale a été évaluée à périmètre constant pour les emplois permanents. Elle est affectée d'une augmentation mécanique (Glissement Vieillesse Technicité).

Comme indiqué en première partie de ce rapport, pour permettre le bouclage du budget, certaines lignes seront abondées dans la décision modificative n°1.

Il s'agit surtout de dépenses pédagogiques qui seront majoritairement engagées après le premier trimestre 2022 : rémunérations des jurys et remplacements.

D'autres inscriptions ont été reportées, comme la subvention au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Lyon ou l'enveloppe consacrée au versement du Complément Indemnitaire Annuel en attente d'arbitrage définitif.

La reprise de l'excédent permettra de réaliser les ajustements prévisibles d'autres lignes. C'est par exemple le cas du compte 6336, avec la majoration annoncée de 0,1% des cotisations au CNFPT pour le financement de l'apprentissage dans la fonction publique (en application [de l'article 122 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022](#)).

Ces ajustements de la masse salariale s'inscriront dans un cadre contraint. L'anticipation des évolutions de l'organisation ou des missions qui découleront du prochain projet d'établissement imposent la maîtrise des dépenses de personnel au cours de cet exercice et l'examen de redéploiements possibles entre les différents secteurs d'activité de l'établissement, au regard des effectifs d'élèves notamment, de l'équilibre entre cycles et de la présence du Conservatoire dans les quartiers. Une attention sera portée à la maîtrise de la masse des heures supplémentaires d'enseignement dès la rentrée de septembre 2022.

2) Les autres charges de fonctionnement

Les charges de caractère général proposées à cette étape du BP sont inférieures aux prévisions de dépenses de l'exercice. Les besoins complémentaires seront là aussi financés par la consommation d'une partie de l'excédent antérieur cumulé.

Il convient de noter que les frais fixes, fluides, contrats de maintenance, contrats d'assurance, prestations de services, entretien et maintenance des bâtiments et équipement représentent plus.

Les comptes qui seront abondés dans la DM correspondent à des dépenses dont l'engagement est réparti sur tout l'exercice budgétaire. Il s'agit pour la partie technique de plusieurs gros postes : fluides, entretien et maintenance des bâtiments, frais de gardiennage. Les projets d'action culturelle sont financés à ce stade du BP à hauteur d'1/3 environ de l'enveloppe globale prévisionnelle, de même que les dépenses de communication.

Section d'investissement

En investissement, l'excédent à la clôture de l'exercice 2021 se monte à 104 526,76 €. Cet excédent s'explique par la réalisation partielle des achats prévus par le marché d'achat d'instruments passé en 2021. Certains n'ont pas pu être effectués sur 2021 en raison notamment de difficultés d'approvisionnement et seront reportés sur 2022.

Avec le report des résultats antérieurs, le solde de la section d'investissement présente au CA 2021 un solde d'exécution positif de 671 290,37 €.

Cette somme pourra pour partie venir en complément de l'enveloppe de 4,5 millions d'euros destinée à l'opération de rénovation des locaux inscrite par la Ville dans sa PPI, notamment pour les installations et achats annexes aux travaux.

Au stade du BP, la section d'investissement s'équilibre à 297600 €.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées du fonds de compensation de la TVA, d'une subvention de la Métropole de Lyon de soutien à l'acquisition d'instruments et matériels pédagogiques et, principalement, de la dotation aux amortissements.

Dépenses d'investissement

Le budget d'investissement 2022 finance principalement :

- le déploiement d'un outil informatique efficient
- le renouvellement continu du parc instrumental
- des améliorations et études relatives au bâtiment, en lien avec le propriétaire
- le renouvellement et l'amélioration du parc automobile et du mobilier. Il est notamment prévu de remplacer un utilitaire acquis en 2008 par un véhicule à faible émission

Géry MOUTIER complète cette présentation en expliquant qu'il entend retrouver des marges de manœuvre dès le mois de septembre pour laisser place à l'imagination créative.

Son projet est de travailler à une réorientation des missions pour retrouver les fondamentaux : soutien aux premières années de premier cycle, et donc ouverture plus large du cycle Découverte... Il se félicite de la dynamique renouvelée de l'intervention en milieu scolaire.

Il dit son intention de mettre en place une démarche de maîtrise des heures supplémentaires, grâce notamment à une révision des calendriers et une meilleure coordination des examens et des concours d'entrée.

Il accordera une vigilance accrue aux départs en retraite et veillera à proportionner les recrutements aux besoins de l'établissement, en formation musicale en particulier. Il souhaite être au plus près de la réalité, du service rendu aux usagers, démarche rendue plus difficile ces deux dernières années.

Il souligne le travail déjà remarquable accompli en ce sens par Didier LEBASTARD avec les conseillers et coordinateurs

Il souhaite par ailleurs accueillir de nouveaux usagers avec un statut d'auditeurs, en cours collectif, par exemple en histoire de la musique. Cela nécessitera de revoir les tarifs.

Nathalie PERIN-GILBERT ouvre le débat.

Luc SEGUIN annonce que sa collègue, Laurence CROIZIER et lui-même ont décidé de faire confiance au conservatoire et qu'ils voteront favorablement pour ce budget courageux. Il rappelle qu'il avait exprimé lors du dernier comité syndical le mauvais signal donné par la Ville de Lyon en diminuant de façon conséquente sa dotation. Il maintient son regret par rapport à cette baisse. Il souhaite également que l'on puisse enfin travailler sur le projet d'établissement.

Corinne SUBAI salue également le courage malgré cette baisse de la subvention. Elle souhaite que le comité syndical accompagne le conservatoire dans le travail du projet d'établissement, peut-être aussi dans un travail sur les recettes, pour essayer de dégager des axes stratégiques.

Pour Géry MOUTIER, un vrai projet d'établissement n'est pas une utopie. Il correspond à une politique que doit porter le conservatoire, qui lui fait une identité et une reconnaissance de sa population. Une de ses premières missions est l'accueil, rendu difficile dans ce bâtiment. C'est aussi la mission des antennes, qui doivent retrouver leur rôle d'établissement de proximité par leur implantation.

Il veut obtenir l'adhésion des équipes à ce projet.

Il souhaite aussi rendre le conservatoire le plus opérationnel possible dans ses modes de fonctionnement internes.

Il pense pouvoir livrer une esquisse structurée de ce projet d'établissement au comité syndical de printemps, élaborée avec l'ensemble des équipes du conservatoire, dans une vision responsable.

Corinne SUBAI souscrit à ce qui vient d'être dit. Sur l'aspect opérabilité, elle pense qu'il faut que ce soit un projet qui soit soutenu collégalement et construit avec les équipes avec une vision stratégique et travaillé en comité syndical.

Nathalie PERRIN-GILBERT confirme qu'il est essentiel que le comité syndical soit associé et que le directeur soit accompagné sur la réflexion du projet d'établissement comme cela avait été annoncé. Elle propose qu'un temps spécifique de travail soit consacré à ce sujet avec les membres volontaires du comité syndical.

En tant que présidente du syndicat mixte, elle tient à réaffirmer que le conservatoire n'est pas un service municipal de la Ville de Lyon. Elle voudrait nuancer cette baisse de la dotation qui n'est pas anodine par le fait que la Ville de Lyon participe à peu près à hauteur de 8 Millions d'euros sur un budget total de fonctionnement de 11 350 000 €. La Ville de Lyon restera le financeur principal du syndicat mixte. Il faut veiller à ne pas laisser l'impression que la Ville se désengage du conservatoire, sachant qu'il s'ajoute une subvention d'investissement inédite de 4,5 millions, votée dans le cadre de la PPI. Des rencontres ont démarré entre la Ville et le conservatoire pour la mise en œuvre du schéma directeur de travaux. Quelques économies de fonctionnement se feront grâce à cette rénovation et à la manière de repenser l'usage de ces locaux.

Un travail est en outre mené sur les antennes avec le projet d'ouverture d'une nouvelle antenne d'ici 2025 dans une école du 8^{ème} arrondissement.

Elle remercie les élus de la Métropole ici présents pour le maintien de la subvention de 1 720 000 €. Elle rappelle que l'Etat ne verse que 260 000 € et la Région aucune participation. Elle souhaite aller chercher des recettes auprès d'autres collectivités.

Il y a aussi selon elle une carte à jouer auprès de mécènes intéressés à être associés aux valeurs que porte le conservatoire.

Afin de donner plus de lisibilité, le travail se fera à partir de conventions triennales, notamment sur le secteur de l'IMS.

Elle informe le comité syndical qu'en tant qu'adjointe à la culture elle a signé une convention triennale avec le CNM (Centre National de la Musique) et pense que le CRR pourrait être éligible à une aide dans ce cadre au regard de l'accompagnement de certains grands étudiants vers la professionnalisation.

Elle entend également se rapprocher de la DRAC et de la Préfecture concernant l'accès à la taxe d'apprentissage.

Le conservatoire ne peut uniquement se reposer sur la Ville. Il doit prendre en main sa gestion et se prendre en main en tant que syndicat mixte ; il en sera d'autant plus fort pour défendre son projet auprès de l'ensemble des financeurs.

Il n'est pas question de dégrader la qualité de l'enseignement ni d'avoir une moindre ambition. Elle tient à réaffirmer qu'elle n'opposera jamais l'élargissement de la base (en allant dans les quartiers, vers de nouveaux publics) à l'exigence et l'excellence artistiques et pédagogiques.

Géry MOUTIER complète ses propos sur le projet en annonçant qu'il a rencontré récemment le CEFEDM et le CFMI.

Il annonce qu'un nouvel organigramme sera présenté au prochain comité syndical après avoir été soumis pour avis au comité technique.

Il conclut en affirmant qu'il ne s'agit pas avec ce budget de faire uniquement oeuvre de gestion responsable.

Richard MARION partage l'essentiel de ce qui vient d'être évoqué.

En tant que représentant de la Métropole, il souligne la stabilité de la participation de la Métropole.

Il faut dorénavant se donner des principes communs, fixer un cap, donner du sens aux décisions, passer d'un budget annuel à une gestion et des perspectives pluriannuelles

Il se dit heureux et soulagé que le projet d'établissement soit remis dans la discussion. Il acquiesce à l'idée d'une séance de travail consacrée à ce projet, sans doute non publique pour être plus libre dans les échanges.

Il remercie Luc SEGUIN pour son regard ouvert et exigeant.

Luc SEGUIN estime que le budget d'une collectivité n'est un moyen et un outil de l'expression politique. Il faudra faire apparaître cette expression politique dans le projet d'établissement

Nathalie PERRIN-GILBERT remercie l'ensemble des membres du comité syndical pour leur confiance exprimée au directeur général et la qualité des débats.

Elle invite le comité syndical à voter.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **adopte** le budget primitif 2022 selon le détail par chapitre détaillé ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011- Charges à caractère général	562 300,00 €	013- Atténuations de charges	114 400,00 €
012- Charges de personnel	10 527 900,00 €	70 - Produits des services	1 088 680,00 €
65 -Autres charges de gestion courante	8 499,00 €	74- Dotations, subventions	9 998 419,00 €
67- Charges exceptionnelles	18 000,00 €	77 - Produits exceptionnels	152 200,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 000,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €
TOTAL	11 356 699,00 €	TOTAL	11 356 699,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20-Immobilisations incorporelles	60 000,00 €	13-Subventions d'investissement	37 600,00 €
21 - Immobilisations corporelles	234 600,00 €	10-Dotations, fonds divers	20 000,00 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 000,00 €
TOTAL	297 600,00 €	TOTAL	297 600,00 €

N° 2022-05 : Exercice 2022 – Demande de subvention d'investissement à la Métropole de Lyon

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Au titre de ses compétences, dans le cadre de la mise en œuvre d'un schéma métropolitain des enseignements artistiques, la Métropole de Lyon soutient les dépenses d'investissement des établissements d'enseignement artistique de son territoire.

Ce dispositif a vocation à accompagner l'activité des établissements, favoriser une diversification des pratiques artistiques enseignées, développer les dispositifs d'éducation artistique et culturelle, encourager des innovations pédagogiques ou développer l'usage des outils numériques pour enrichir les processus d'apprentissage. Le soutien à l'investissement participe à une plus grande cohérence et à une meilleure structuration de l'offre des structures d'enseignement artistique du territoire métropolitain.

Suite à l'appel à projet 2021, la Métropole de Lyon a décidé d'attribuer au conservatoire de Lyon une subvention d'investissement d'un montant total de 37 600 € au titre :

- du renouvellement et de la diversification de son parc instrumental, pour 32 900 €
- de l'investissement en équipement scénique permettant la mise en situation des élèves devant un public, pour 900 €
- de l'achat de matériels et instruments destinés aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle, pour 1 000 €
- du développement des équipements numériques à vocation pédagogique, pour 2 800 €

Nathalie PERRIN-GILBERT remercie la Métropole pour ce soutien.
Richard MARION rappelle que la Métropole apporte son soutien à un grand nombre d'établissements dans le cadre du schéma métropolitain des enseignements artistiques.

Nathalie PERRIN-GILBERT met le rapport aux voix.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ **demande** le versement de cette subvention d'investissement auprès de la Métropole de Lyon ;
- ✓ **dit** qu'elle sera inscrite au compte 13151 dans le budget primitif 2022 ;
- ✓ **autorise** la présidente à signer tous les documents afférents à cette attribution.

Richard MARION précise qu'un travail a été engagé en ce qui concerne l'inventaire des instruments du conservatoire. Ce sera un des outils de pilotage.

Martine Legras explique qu'il existe un inventaire comptable et un inventaire tenu par la régie mais que les deux inventaires ne sont pas interconnectés.

Nathalie PERIN-GILBERT aimerait connaître la localisation des instruments.

Géry MOUTIER propose que le conservatoire étudie la faisabilité d'acquérir un logiciel de gestion avec code barre pour faciliter ce traitement.

N° 2022-06 : Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le comité syndical

20 décembre 2021 - Convention avec l'Orchestre Français des Jeunes

Mise à disposition gracieuse de la salle Debussy et de la salle de percussion pour les auditions des 13 et 14 janvier 2022.

20 décembre 2021 – convention avec le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole – CDG69

Mise à disposition de salles moyennant une redevance d'occupation d'un montant de 5 060 € pour accueillir le concours d'ATEAP2, discipline piano, en février et avril 2022.

4 octobre 2021 – convention avec la MJC Duchère

Création d'ateliers musicaux à destination des habitants et jeunes du quartier. Cette convention est conclue pour les années scolaires 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.

11 octobre 2021 – convention avec la Commune de Francheville

La Ville de Francheville souhaite soutenir le secteur culturel et artistique local et met à disposition gracieuse : la poudrière Sud du Fort du Bruissin. Des concerts auront lieu le 20 janvier et le 14 avril 2022 dans le cadre de la programmation culturelle 2021-2022 de Francheville sous l'intitulé « Scènes découvertes ».

12 octobre 2021 – convention avec l'Association Léthé Musicale

Mise en œuvre d'un partenariat visant à favoriser la sensibilisation à l'accueil du handicap dans les établissements d'enseignement artistique. Cette convention est conclue pour la saison 2021/2022.

19 octobre 2021 – convention avec l'Ecole de Cirque / MJC Ménival

Mise en place d'ateliers d'acrobatie sur plusieurs week-ends en novembre, décembre 2021 et janvier, mars 2022.

10 novembre 2021 – convention avec Buffet Crampon S.A.S et JS Musique

Projet pédagogique autour de la spécialité de la flûte traversière construit en partenariat avec Buffet Crampon et JS Musique. Des master class, expositions et concerts ont été organisés les 17 et 18 novembre 2021 autour de la flûte.

13 novembre 2021 – convention avec la Compagnie Hélène et les poissons

Organisation d'un atelier autour de l'interprétation de chansons du répertoire de la chanson réaliste, réalisation d'un spectacle de cabaret avec les élèves de PPES-COP2 du département Théâtre présenté au Palais Saint-Jean en décembre 2021.

16 novembre 2021 – convention avec le Théâtre National Populaire (TNP)

Des stages pratiques seront organisés en janvier et février 2022 à destination des étudiants du conservatoire

7 décembre 2021 - convention avec l'Association Lyon Guitare Classique

Mise en place d'un festival de guitare classique avec master class, conférences et concerts les 14, 16, 17 et 18 décembre 2021.

7 décembre 2021 – convention avec Olifant

Organisation de deux journées à contenu pédagogique et artistique autour du cor les 10 et 11 décembre 2021 (master class, exposition d'instruments, intervention pédagogique, concerts).

10 décembre 2021 – Avenant n°1 à la convention de partenariat pédagogique 2021/2022 passée avec Les Amis du Quatuor Debussy

Participation des élèves au concert « Les cordes imprévisibles » qui se déroulera le 8 janvier 2022 au Radiant-Bellevue à Caluire.

17 décembre 2021 – convention avec Pro Quartet CEMC

Mise en œuvre d'un partenariat autour d'un stage du Quatuor Debussy à destination des musiciens amateurs et élèves du conservatoire. Le stage et le concert final des stagiaires auront lieu les samedi 22 et dimanche 23 janvier 2022 au conservatoire.

Corinne SUBAI serait intéressée par un retour sur ces partenariats, sur le nombre d'élèves qui ont pu en bénéficier.

Géry MOUTIER indique que ces informations apparaîtront dans le rapport d'activités annuel présenté prochainement.

Questions diverses

Luc SEGUIN souhaiterait l'organisation d'une visite du conservatoire pour l'ensemble des membres du comité syndical.

Ludovic VERNU fait un point d'information sur l'avancée de l'organisation de l'évènement « les 150 ans du conservatoire ».

La séance est levée à 17h50.